

NOTICE D'INFORMATIONS POUR L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Vous vous apprêtez à inscrire votre enfant dans une école maternelle publique, voici les démarches à engager :

À QUEL ÂGE PEUT-ON INSCRIRE SON ENFANT ?

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'inscription à l'école maternelle.

- ❖ **Enfants nés en 2023** : Tous les enfants âgés de 3 ans au 31/12/2026, atteignent l'âge de l'instruction obligatoire ils doivent être inscrits en PETITE SECTION (PS) en 2026-2027.
- ❖ **Enfants nés en 2024** : L'admission en maternelle en Toute-Petite-Section (TPS), ne se peut se faire que dans la limite des places disponibles après l'enregistrement des autres inscriptions. En France, des places sont ouvertes pour les TPS mais elles se trouvent en priorité dans les écoles maternelles situées dans les environnements sociaux défavorisés. S'ils ont atteint l'âge de 2 ans avant la rentrée du 01/09/2026 et à condition qu'ils soient physiquement et psychologiquement prêts à fréquenter l'école des enfants, nés en 2024, pourront être admis à l'école, à la rentrée 2026 sous réserve de places disponibles.



VOUS NE RÉSIDEZ PAS À VIMY OU À FARBUS : Pour inscrire votre enfant dans l'école publique de Vimy, vous devez obligatoirement obtenir les accords du Maire de votre commune et du Maire de Vimy.

Vous devez donc vous rendre d'abord dans la mairie de votre domicile puis dans celle de Vimy pour constituer le dossier et obtenir une dérogation scolaire.

Ensuite, vous pourrez procéder à l'inscription de votre enfant.

LES DOSSIERS D'INSCRIPTIONS DOIVENT TOUS AVOIR ÉTÉ ENREGISTRÉS AU PLUS TARD LE 30 JUIN PRÉCÉDANT LA RENTRÉE SCOLAIRE.



Pour tous les enfants, même ceux nés en 2024, il est obligatoire d'avoir fait enregistrer le dossier par l'école avant le 30/06/2026.

Même si vous prévoyez que votre enfant, TPS né entre le 01/01 et le 31/08/2024, fasse une rentrée décalée en novembre 2026 ou en janvier 2027.

De même pour les PS, nés entre le 17/10/2023 et le 31/12/2023 qui peuvent rentrer en janvier 2027.

QUELLES SONT LES DÉMARCHES ?

A partir de mars 2026, vous pouvez retirer le dossier d'inscription 2026-2027 :

- Soit en vous rendant à l'accueil de la mairie de Vimy aux horaires d'ouverture habituels
- Soit en l'imprimant directement depuis le site internet de la mairie de Vimy : https://www.ville-de-vimy.fr/ ecole-maternelle-pauline-kergomard-vimy_fr.html



LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

L'inscription de votre enfant ne pourra être enregistrée que sur présentation de l'ensemble des documents suivants : les dossiers incomplets ne seront pas traités.

1. La fiche de renseignements pour la rentrée 2026 (située pages 3 et 4 du document dédié) **lisiblement complétée et signée** par tous les responsables légaux;
2. La photocopie du livret de famille (les pages parents + les pages enfants) ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant ;

- 3. La photocopie d'un justificatif récent de domicile (pas de facture de téléphone portable);**
- 4. Un document attestant que l'enfant a bien subi toutes les vaccinations obligatoires pour son âge. (Voir annexe en page 3)**
- 5. Pour les élèves domiciliés dans une commune autre que Vimy ou Farbus : le document attestant l'accord de la dérogation par les 2 Maires.**
Vous ne pouvez pas déposer le dossier d'inscription de votre enfant sans avoir obtenu l'accord de dérogation avec les 2 signatures. Le dossier ne sera pas recevable.
- 6. Si votre enfant était déjà scolarisé ailleurs en 2025-2026 : Le certificat de radiation de l'école fréquentée par votre enfant jusqu'à présent est obligatoire.**
A noter : la demande de certificat de radiation est à faire par écrit auprès du directeur de l'école actuellement fréquentée, en y précisant que votre enfant sera inscrit à l'école maternelle Kergomard de Vimy à compter du 1^{er} septembre 2026.

LES DOSSIERS DOIVENT ÊTRE COMPLETS AVANT D'ÊTRE DÉPOSÉS SOUS ENVELOPPE FERMÉE DANS LA BOÎTE AUX LETTRES DE L'ÉCOLE

(La boîte aux lettres de l'école est située rue de la gare)

Merci de noter que l'école n'imprime pas les dossiers (pas d'envoi par mail).
Vous devez donc fournir tous les justificatifs déjà imprimés.

- Après vérification de votre dossier, vous recevrez un mail de M^{me} la Directrice avec l'accusé de réception de votre dossier et le livret d'accueil de l'école.
- Vous pouvez aussi venir déposer le dossier, sans prendre rendez-vous, les :
 - Jeudi 2 avril 2026 : de 9h à 12h et de 13h à 18h
 - Jeudi 7 mai 2026 : de 9h à 12h et de 13h à 18h
- Vous sonnez à la porte située rue de la gare, M^{me} La directrice vous accueillera.
- Et, nous comptons sur votre présence lors de la réunion d'accueil, voir invitation ci-dessous. Réservez la date dans votre agenda.

INVITATION

L'équipe pédagogique de l'école maternelle Kergomard invite les parents et responsables de leurs futurs élèves à participer à la réunion d'accueil qui aura lieu le :

Mardi 26 mai 2026 à 17H30 à l'école

Merci de noter que pour cette réunion, l'entrée se fera par la porte située rue de la gare.

Au programme :

Vous rencontrerez les enseignant.e.s, vous découvrirez l'école maternelle, son fonctionnement, vous recevrez des conseils pour bien préparer la rentrée de votre enfant, enfin une visite des locaux sera organisée et nous répondrons à toutes vos questions.

Merci de noter que cette réunion n'est pas conseillée aux enfants car elle est souvent longue (environ 2h), tardive, et statique en dehors de la visite des locaux, elle s'adresse donc aux parents et responsables légaux.

Respectueusement,
La Directrice et l'ensemble du personnel
de l'École Maternelle Publique Pauline Kergomard de Vimy

ANNEXE

LES VACCINATIONS OBLIGATOIRES POUR L'INSCRIPTION A L'ÉCOLE

L'inscription d'un enfant à l'école maternelle puis à l'école élémentaire est soumise à la vérification du respect de ces obligations vaccinales.

Les vaccinations figurent sur le carnet de santé de l'enfant.

Les obligations vaccinales sont définies par l'article L3111 du Code de la santé publique.

L'inscription dans une collectivité d'un enfant nécessite obligatoirement les 11 vaccinations suivantes :

1. Antidiphérique
2. Antitétanique
3. Antipoliomyélitique
4. Contre la coqueluche
5. Contre les infections invasives à Haemophilus influenzae de type b
6. Contre le virus de l'hépatite B
7. Contre les infections invasives à pneumocoque
8. Contre le méningocoque de sérogroupe C
9. Contre la rougeole
10. Contre les oreillons
11. Contre la rubéole

Article L311-2 modifié par la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 - art. 49 (V).



Toutes les pages concernant les vaccinations dans le Carnet de santé de votre enfant sont à photocopier pour les joindre au dossier d'inscription.

Vous devez obligatoirement inscrire en haut des pages du carnet le Nom, le Prénom et la Date de naissance de votre enfant AVANT DE LES PHOTOCOPIER.

► **Pour toute question au sujet des vaccins obligatoires, il convient d'aller consulter votre médecin.**

► **En cas de non-vaccination, un certificat de contre-indication médicale est exigé.**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

À l'attention des familles

Qu'est-ce que l'application Onde ?

Les informations que vous fournissez au moyen de cette fiche sont enregistrées dans Onde (Outil numérique pour la direction d'école) dont les finalités sont la gestion administrative et pédagogique des élèves du premier degré, la gestion et le pilotage de l'enseignement du premier degré, le contrôle de l'obligation d'instruction prévue à l'article L. 131-1 du code de l'éducation pour les enfants dont la scolarité correspond aux classes de l'enseignement primaire, ainsi que le pilotage académique et national (statistiques et indicateurs).

Onde constitue un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre chargé de l'éducation nationale pour le respect d'une obligation légale au sens du c) de l'article 6 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD), pour le contrôle de l'obligation d'instruction et pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du même règlement pour les autres finalités.

Ont accès, dans l'application, aux données à caractère personnel vous concernant, dans la limite de leurs attributions et de leur besoin d'en connaître : le directeur d'école ou le chef d'établissement, le directeur académique des services de l'éducation nationale du département du siège de l'école ou de l'établissement et les personnes de ses services dûment habilitées, les personnes habilitées au sein de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), de la direction du numérique pour l'éducation (DNE) et au sein des directions des systèmes d'information (DSI) académiques, pour les besoins du fonctionnement du traitement, le maire de la commune de résidence de votre enfant et les agents municipaux chargés des affaires scolaires dûment habilités.

Sont destinataires de certaines données dans la limite du besoin d'en connaître : les enseignants, le principal du collège public d'affectation de votre enfant à l'entrée en classe de sixième, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doté de la compétence du service des écoles ou relative aux activités périscolaires ainsi que les agents des services intercommunaux dûment habilités, les responsables des associations de parents d'élèves et les responsables des listes de candidats à l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école, les agents dûment habilités des services statistiques académiques, ainsi que ceux de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère, à des fins statistiques, le service de la protection maternelle et infantile du conseil départemental.

Les données relatives à votre enfant sont conservées jusqu'au terme de l'année civile suivant la sortie de la scolarité du premier degré, à l'exception des assurances scolaires, des activités périscolaires et des grilles horaires, qui sont conservées jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Celles relatives aux représentants légaux, aux personnes en charge de l'élève, et aux personnes à contacter en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'élève, sont conservées pour une période ne pouvant excéder le terme de l'année civile suivant la cessation du rattachement de ces personnes à l'élève.

Comment exercer vos droits ?

Si votre enfant est scolarisé dans une école publique, vous pouvez accéder aux données vous concernant, ou concernant votre enfant, et exercer vos droits d'accès et de rectification que vous tenez des articles 15 et 16 du RGPD ainsi que le droit prévu à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, sur place, par voie postale ou par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale de l'établissement de votre enfant, agissant sur délégation du recteur d'académie.

Si votre enfant est scolarisé dans une école privée sous-contrat, ces droits s'exercent auprès du chef d'établissement.

Dans tous les cas, les droits de limitation et d'opposition prévus aux articles 18 et 21 du RGPD s'exercent auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale du département de l'établissement de votre enfant agissant sur délégation du recteur d'académie. Ce droit d'opposition ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction, conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi du 6 janvier 1978. Pour trouver les coordonnées du directeur académique de votre département, vous pouvez consulter le site :

<https://www.education.gouv.fr/les-regions-academiques-academies-et-services-departementaux-de-l-education-nationale-6557>

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse :

- par courriel, à dpd@education.gouv.fr,
- au moyen du formulaire de contact en ligne : <https://www.education.gouv.fr/contactez-nous-41633/category/contacter-le-delegue-la-protection-des-donnees-dpd>,
- ou par courrier postal, à :

*Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07*

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- au moyen du formulaire de contact en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>,
- ou par courrier postal, à :

*Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07*

À l'occasion de ces démarches, il peut vous être demandé de communiquer d'autres informations permettant de prouver votre identité, par exemple la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Codes des professions et des catégories socio-professionnelles (à renseigner ci-contre)

Libellé	Code *
AGRICULTEURS EXPLOITANTS	
Agriculteurs exploitants	10
ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	
Artisans	21
Commerçants et assimilés	22
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	23
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES	
Professions libérales	31
Cadres de la fonction publique	33
Professeurs, professions scientifiques	34
Professions de l'information, des arts et des spectacles	35
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	37
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	38
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES	
Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	42
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	43
Clergé, religieux	44
Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	45
Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	46
Techniciens	47
Contremaîtres, agents de maîtrise	48
EMPLOYÉS	
Employés civils et agents de service de la fonction publique	52
Policiers et militaires	53
Employés administratifs d'entreprises	54
Employés de commerce	55
Personnels des services directs aux particuliers	56

Libellé	Code *
OUVRIERS	
Ouvriers qualifiés de type industriel	62
Ouvriers qualifiés de type artisanal	63
Chauffeurs	64
Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	65
Ouvriers non qualifiés de type industriel	67
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	68
Ouvriers agricoles	69
RETRAITÉS	
Retraités agriculteurs exploitants	71
Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise	72
Anciens cadres	74
Anciennes professions intermédiaires	75
Anciens employés	77
Anciens ouvriers	78
AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	81
Militaires du contingent	83
Elèves, étudiants	84
Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)	85
Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)	86

(*) Code de la profession ou de la catégorie socio-professionnelle à reporter dans la fiche de renseignements

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
~ à compléter soigneusement, merci ~

Année scolaire : 2026-2027 Niveau :

ÉLÈVE

Nom de famille : Sexe : F M
Nom d'usage :
Prénom(s) : /
Né(e) le : / / Lieu de naissance (commune et département) :

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Mère Père Tuteur

Nom de famille : Prénom :

Nom d'usage :
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : (CODE OBLIGATOIRE) (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)

Adresse :

Code postal : Commune :

L'élève habite à cette adresse : Oui Non

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Courriel :

J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui Non

Mère Père Tuteur

Nom de famille : Prénom :

Nom d'usage :
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : (CODE OBLIGATOIRE) (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)

Adresse :

Code postal : Commune :

L'élève habite à cette adresse : Oui Non

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Courriel :

J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui Non

Tiers déléguétaire (personne physique ou morale) Lien avec l'élève (*) :

Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales.

Nom de famille : Prénom :

Nom d'usage : Organisme :

Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)

Adresse :

Code postal : Commune :

L'élève habite à cette adresse : Oui Non

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Courriel :

J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui Non

(*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

Nous acceptons que notre enfant soit **photographié(e)** ou **filmé(e)** pendant les activités scolaires : Oui Non

Nom : Prénom : Niveau :

AUTRES RESPONSABLES qui ont la charge effective de l'élève (personne physique ou morale)

Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales, le cas échéant.

Lien avec l'élève (*) :

Nom de famille : **Prénom :**

Nom d'usage : **Organisme :**

Adresse :

Code postal : Commune :

L'élève habite à cette adresse : **Oui** **Non**

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Courriel :

Lien avec l'élève (*) :

Nom de famille : **Prénom :**

Nom d'usage : **Organisme :**

Adresse :

Code postal : Commune :

L'élève habite à cette adresse : **Oui** **Non**

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Courriel :

PERSONNES À CONTACTER (si différentes des personnes déjà indiquées)

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence **Autorisé(e) à venir chercher l'élève**

Nom de famille : **Nom d'usage :** **Prénom :**

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence **Autorisé(e) à venir chercher l'élève**

Nom de famille : **Nom d'usage :** **Prénom :**

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence **Autorisé(e) à venir chercher l'élève**

Nom de famille : **Nom d'usage :** **Prénom :**

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence **Autorisé(e) à venir chercher l'élève**

Nom de famille : **Nom d'usage :** **Prénom :**

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence **Autorisé(e) à venir chercher l'élève**

Nom de famille : **Nom d'usage :** **Prénom :**

Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

(*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Restaurant scolaire : **Oui** **Non** Garderie du matin : **Oui** **Non**

Garderie du soir : **Oui** **Non**

Transport scolaire (**de FARBUS**) **Oui** **Non**

Date :

Signature des représentants légaux :